

Le sénateur Watt: Ma deuxième question porte sur le fait que les populations autochtones sont totalement maintenues à l'écart du processus. C'est, à mon avis, injuste. Je pense que le gouvernement trompe le grand public canadien et, en tant qu'autochtone, je sympathise avec vous.

Les autochtones étaient ici les premiers, mais il me semble, pourtant, que le gouvernement cherche constamment à nous couper l'herbe sous les pieds. Le public et les premiers ministres se sont rendu compte qu'il était très important pour le Québec d'être ramené au sein de la confédération. Ne sommes-nous pas aujourd'hui dans la même situation fâcheuse que le Québec à l'époque? Les autochtones ont été laissés pour compte et doivent être ramenés au sein de la confédération. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Daniels: Sénateur, je ne peux pas me prononcer au nom des Métis ou des Inuit. Cependant, je suis d'accord pour dire que nous avons été laissés pour compte. Les peuples autochtones ont tout simplement été invités à assister à la conférence des premiers ministres. Ils n'ont pas obtenu le droit de participer pleinement en n'obtenant pas tous les privilèges de voter ou le droit de veto sur les questions qui influencent leur vie. L'Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités demande au gouvernement du Canada de protéger et de renforcer les traités signés par nos chefs et nos conseils au cours des années 1870. Encore une fois, comme vous l'avez dit, les autochtones sont exclus et doivent se contenter d'observer.

Le président: Avant de donner la parole au sénateur Fairbairn, nous entendrons le sénateur LeBlanc (Beauséjour) qui a quelques questions à poser.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): J'ai lu votre mémoire avec grand intérêt. A la page 13, vous affirmez que l'une des conférences, en supposant que l'Accord du lac Meech soit approuvé, serait une conférence constitutionnelle sur les pêches. Vous affirmez que les pêches et la réforme du Sénat sont importantes mais qui vous conseillera sur les pêches? Ce sont les provinces qui administrent les pêches dans les prairies, surtout dans le nord. Le gouvernement fédéral a délégué ses pouvoirs à ce chapitre, comme c'est le cas aussi dans le nord de l'Ontario et du Québec qui évidemment, sont des régions importantes pour les peuples autochtones. Qui parlera en votre nom lorsque les discussions porteront sur les pêches étant donné que ces discussions ne porteront pas sur les quotas ou les règles d'hygiène, mais bien sur les pouvoirs? Il ne sera pas non plus question de délégation de pouvoirs mais de pouvoirs permanents. Qui alors parlera en votre nom?

● (1640)

M. Daniels: C'est une bonne question. Si j'étais avocat, je pourrais y répondre. Je devrai la soumettre aux anciens et à mes chefs. Je communiquerai avec le Sénat à ce sujet.

Je dirais que la responsabilité de la relation de confiance a été confiée en notre nom au ministre des Affaires indiennes et du Nord. J'espère qu'il parlera en notre nom. Sinon, nous défendrons nous-mêmes notre position sur toutes les tribunes qui nous seront accessibles mais nous ne tolérerons pas que les provinces parlent en notre nom sur cette question.

Le président: Je donne la parole au sénateur Fairbairn pour une seconde ronde de questions.

Le sénateur Fairbairn: Merci, monsieur le président, de me permettre de poser d'autres questions, car j'ai oublié d'en poser

une au sujet d'une partie extrêmement importante du mémoire.

À la page 14, vous parlez de la nomination d'un commissaire participant à toutes les discussions bilatérales permanentes avec le premier ministre. C'est là une idée intéressante. Est-ce là une nouvelle notion, ou en a-t-on déjà parlé dans le passé? S'agit-il d'une question qui sera à l'ordre du jour, si vous êtes invités à une rencontre?

M. Daniels: C'est une excellente question. Cette notion fait partie de nos discussions depuis un certain nombre d'années. Nous avons demandé au premier ministre d'examiner la proposition en question. À l'époque—en 1985—ce dernier avait demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministre de la Justice d'entreprendre ce travail, mais il n'y a eu, à cet égard, aucun suivi de la part de l'autre partie, le gouvernement.

Le sénateur Fairbairn: On attend une réponse à cette proposition depuis deux ans.

M. Daniels: En effet.

Le sénateur Fairbairn: Je voudrais formuler une autre observation. Beaucoup d'entre nous dans cette enceinte envisageons depuis un an et demi—et nous tenterons de donner suite aux discussions en question—d'établir un comité du Sénat chargé d'examiner exclusivement les questions autochtones. J'espère que le projet en question pourra voir le jour dans un avenir rapproché.

M. Daniels: Merci, sénateur. Le comité permanent chargé des affaires indiennes nous a précisé qu'un comité spécial devrait être créé pour s'occuper des questions indiennes au Canada. Votre opinion sera fort appréciée par les gens avec lesquels je travaille.

Le président: Merci, sénateur Fairbairn. Si j'en crois ma liste, aucun autre sénateur ne souhaite poser des questions. Je remercie M. Daniels et M^{me} Chalmers d'avoir témoigné devant le comité.

Je remarque que dans votre introduction, monsieur Daniels, vous avez signalé, à juste titre, que vous venez du Manitoba. C'est donc avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue. Je suis persuadé que mes collègues n'y verront pas d'inconvénient.

Des voix: Bravo!

Le président: Honorables sénateurs, alors que nous attendons le prochain groupe de témoins, je voudrais faire une annonce. Le comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunira demain matin à 9 heures, et non pas à 8 heures. On fera circuler un avis à cet effet, mais je voulais avertir à l'avance les honorables sénateurs intéressés.

Le sénateur Doody: Je ne pense pas que nous puissions nous occuper des travaux du Sénat pendant que nous siégeons en comité plénier.

Le président: Il ne s'agissait pas vraiment des travaux du Sénat; c'était simplement . . .

Le sénateur Doody: C'était une annonce faite gratuitement!

Le président: . . . une mention faite en passant et à titre gratuit.